



UNIVERSITE D'ADRAR
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA MATIERE



جامعة أحمد دراية أدرار-الجزائر
Université Ahmed DRAIA. Adrar-Algérie



E.D.T. des Examens du Département S.M.

19 au 27 Janvier 2022

S1 "Session Normale" 2^{ème} vague



Année Universitaire 2021-2022



Emploi du Temps des Examens du Premier Semestre 1^{ière} Année S.M.

Date		Heure	Module	Chargé de cours
Jeudi	20 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Physique 1	Dr. SAYHI
Samedi	22 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	INFORMATIQUE 1	Mr. BEZZA
Dimanche	23 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Maths 1	Mr. DALIL
Lundi	24 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Environnement	Dr. KAOUALAL
Mardi	25 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Chimie 1	Mr. YOUNSI
Mercredi	26 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Chimie 1	Mlle RADJI
Jeudi	27 janvier 2022	14 :00 – 15 :00	Anglais 3 (amphi2)	Dr. TOUHAMI

Groupe	1 + 2
Salle	HTC 1

Année Universitaire 2021-2022



Emploi du Temps des Examens du Premier Semestre 2^{ème} Année Physique

Date		Heure	Module	Chargé de cours
Mercredi	19 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Maths 3	Mr. DALIL
Jeudi	20 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Méthodes Numériques et Programmations	Mr. GOUMNI
Samedi	22 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Optique Géométrique	Dr. SOULEM
Dimanche	23 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Optique Géométrique	Dr. SOULEM
Lundi	24 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Cristallographie physique	Dr. BOUDAUD
Mardi	25 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Vibrations & Ondes	Mr. OMARI
Mercredi	26 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Vibrations & Ondes	Dr. KAOUALAL
Jeudi	27 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Mec. Analytique	Dr. BOUSSAID
		14 :00 – 15 :00	Anglais 3 (amphi2)	Dr. TOUHAMI

Salle	HTC 3
-------	-------

Année Universitaire 2021-2022





Emploi du Temps des Examens du Premier Semestre 2^{ème} Année Chimie.

Date		Heure	Module	Chargé de cours
Jeudi	20 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Méthodes Numériques et Programmations	Mr. GOUMNI
Samedi	22 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Mathématique Appliquée	Dr. MENNAD
Dimanche	23 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Chimie Organique 1	Mr. HIRI
Lundi	24 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Chimie Organique 1	Mr. MEKKI
Mardi	25 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Techniques D'analyse Physico-Chimique I	Dr. LAKHDARI
Mercredi	26 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Chimie Minérale	Dr. AROUSSI
Jeudi	27 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Chimie Minérale	Mr. YOUNSI
		14 :00 – 15 :00	Anglais 3 (amphi2)	Dr. TOUHAMI

Salle	HTC 5
-------	-------





Emploi du Temps des Examens du Premier Semestre **1^{ière} Année Master Chimie De L'environnement.**

Date		Heure	Module	Chargé de cours
Mercredi	19 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Sécurité Industrielle	Mr. MEKKI
Jeudi	20 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Microbiologie	Dr. BOULAL
Samedi	22 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Chimie des Eaux	Mlle. RADJI
Dimanche	23 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Techniques d'analyse	Dr. HABCHI
Lundi	24 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Pollution	Dr. CHERGUI
Mardi	25 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Chimie des Eaux	Mlle. RADJI
Mercredi	26 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Chimie Analytique	Pr. KALOUM
		10 :15 – 11 :15	Anglais scientifique	Dr. SAYHI
Jeudi	27 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	TP Techniques d'analyse	Dr. NASRI



Groupe	01
Salle	HTC 2

Année Universitaire 2021-2022



Emploi du Temps des Examens du Premier Semestre
1^{ère} Année Master Physique Energétique Et Energies Renouvelables

Date		Heure	Module	Chargé de cours
Mercredi	19 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Transfère de Chaleur	Dr. BOUSSEKAIA
		10 :15 – 11 :15	TP Transfère de Chaleur	Dr. BOUSSEKAIA
Jeudi	20 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Thermodynamique App	Dr. BOUSSEKAIA
Samedi	22 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Gestion des entreprises	Mr. OMARI
Dimanche	23 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Méthodes numérique	Dr. KHALADI
		10 :15 – 11 :15	TP Méthodes numérique	Dr. KHALADI
Lundi	24 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Électronique De Puissance Avancée	Dr. MANSOURI
		10 :15 – 11 :15	TP Electronique	Mr. MASMOURI
Mardi	25 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Sciences des Matériaux	Mr. OMARI
Mercredi	26 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	MDF	Dr. BOUSSEKAIA
		10 :15 – 11 :15	TP MDF	Dr. BOUSSAM
Jeudi	27 janvier 2022	09 :00 – 10 :00	Introduction aux énergies renouvelables	Dr. KAOUALAL

Groupe	01 + 02
Salle	HTC 4

Année Universitaire 2021-2022



Université Ahmed Draia Adrar
Faculté des Sciences et de la Technologie
Département des Sciences de la Matière

جامعة أحمد دراية أدرار
كلية العلوم و التكنولوجيا
قسم علوم المادة



L'organisation des examens

Référentiel pédagogique

I. Convocation aux examens

1. Le planning des épreuves de contrôle de chaque matière précise les durées, les dates et les lieux du déroulement des épreuves ainsi que l'organisation de la surveillance.
2. Ce planning doit être porté, à la fin de semestre, à la connaissance des étudiants par voie d'affichage réglementaire ou tout autre support médiatique et par note administrative aux enseignants (sur le site web de l'université).
3. Les enseignants doivent être avertis de leurs séances de surveillances par convocation nominative. Ils doivent se présenter à l'administration pour récupérer ses convocations, et accuser la réception.

II. Déroulement des examens

1. Durant les épreuves de contrôle, les étudiants sont tenus de respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants.
2. Aucun étudiant n'est autorisé à participer à une épreuve :
 - a) S'il n'a pas sa carte d'étudiant (ou son attestation d'inscription et une pièce d'identité).
 - b) S'il n'est pas inscrit sur les listes officielles (listes de présence).
 - c) S'il arrive trente minutes après la distribution des sujets.
3. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen pendant la demi-heure qui suit la distribution des sujets. L'étudiant qui sort de la salle d'examen, une fois sa copie remise, n'aura plus le droit d'y accéder une deuxième fois.
4. Lorsque, pour une raison déterminée, l'étudiant sollicite une sortie momentanée, il doit être accompagné par un enseignant.
5. Pour le bon déroulement de l'examen, chaque étudiant doit s'équiper de tout le matériel autorisé qui lui permet de composer dans les meilleures conditions. Aucun emprunt n'est autorisé sans l'avis préalable d'un enseignant surveillant.
6. Un contrôle strict de l'identité des étudiants doit être effectué lors du déroulement des épreuves.

7. Les téléphones portables ne sont pas autorisés dans les salles des examens même en qualité d'horloge.
 - a. **Vérifier que l'étudiant a déjà rempli convenablement l'entête de sa copie.**
 - b. **Vérifier qu'il a aussi porté son nom et prénom sur les brouillons.**
8. La liste de présence des étudiants doit être établie par les enseignants surveillants dans chaque amphithéâtre et chaque salle d'examen.
9. Tous les étudiants ayant participé à l'épreuve doivent remettre leur copie d'examen (même blanche).
10. A l'issue de l'épreuve, un procès verbal de surveillance doit être établi, et remis, avec la liste de présence des étudiants, au département. Et ce, suivant le modèle officiel.

III. La surveillance des examens

1. Chaque épreuve est placée sous la responsabilité du responsable des chargés de cours de la matière. En cas d'absence, il veillera à désigner un enseignant responsable de l'épreuve.
2. Le département doit prévoir un nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement des épreuves (en priorité des enseignants de la discipline). Au moins deux surveillants doivent être prévus par salle. Toutefois, selon le nombre d'étudiants, ce nombre pourra être augmenté.
3. Le (ou les) responsable(s) de l'épreuve et les surveillants doivent être informés des conditions particulières d'examen dont bénéficient certains candidats (étudiants handicapés ou autres).
4. Tous les surveillants doivent être présents dans la salle d'examen au moins dix (10) minutes avant le début de l'épreuve. Ils vérifient la préparation matérielle de la salle.
 - a. **Répartition des étudiants.**
 - b. **Aligner les étudiants l'un derrière l'autre et éloigner les dans les mesures du possible.**
 - c. **Distribution des copies d'examens, des brouillons.**
1. Les surveillants doivent s'abstenir de toute autre activité que la surveillance pendant la durée de l'épreuve.
2. Les surveillants sont tenus d'accomplir leurs surveillances jusqu'à la remise de toutes les copies par les étudiants, et l'établissement du procès verbal de la surveillance :
 - a. **Vérifier le nombre de copies ramassées à la fin de l'épreuve selon le nombre d'étudiants présents.**
 - b. **Toute infraction doit être portée sur le PV de surveillance qui doit être signé par tous les enseignants surveillants.**



Textes de références :

1. Arrêté 711 du 03-11-2011 fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master.